

## Informations pratiques

### **Qui dois-je alerter si une personne de mon entourage ou moi-même ne se sent pas bien ?**

Il faut appeler votre médecin traitant.

Si celui-ci n'est pas là, vous pouvez appeler le SAMU/centre 15 en faisant le chiffre 15 sur votre téléphone. Une personne formée est à votre écoute et répondra à vos questions ou à vos demandes.

### **À quoi sert le SAMU et quel numéro dois-je faire pour le joindre ?**

Le SAMU est un service d'aide médicale d'urgence que vous pouvez appeler en faisant le 15 sur votre téléphone.

En fonction de la gravité de vos symptômes et du degré de l'urgence, une personne formée et informée vous orientera au téléphone vers un médecin.

Ce médecin, en fonction de votre cas, vous donnera des conseils, vous communiquera les coordonnées d'un cabinet de garde proche de chez vous, ou enverra un médecin de garde en visite à votre domicile, une ambulance médicalisée ou encore un véhicule de réanimation. En fonction de votre état, le SAMU décide ou non d'une hospitalisation et se charge d'organiser votre prise en charge vers l'hôpital.

### **Quel est le rôle des médecins de ville en cas de canicule ?**

Les médecins de ville sont au cœur du système de soins et sont proches de vous. Il existe une bonne articulation entre le système de soins en ville et les urgences hospitalières. Un médecin en visite à domicile a la possibilité de vous faire hospitaliser s'il le juge nécessaire.

### **Comment obtenir un médecin généraliste ou une infirmière pendant les vacances et spécialement au mois d'août ?**

Vous devez d'abord appeler votre médecin traitant habituel, avant les périodes de vacances et lui demander de vous communiquer le nom et les coordonnées de son remplaçant. S'il est absent, un système de remplacement aura déjà été mis en place avant son départ afin d'assurer une permanence de soins.

Il en est de même pour les infirmières qui possèdent, elles aussi, un système de garde et de permanence.

### **Mon pharmacien peut-il m'aider ?**

Votre pharmacien peut vous aider car il est informé des symptômes de la déshydratation et du coup de chaleur, mais aussi des réseaux d'entraide et de secours.

De plus, certains médicaments (ou association de plusieurs d'entre eux) peuvent être dangereux. N'hésitez pas à lui demander conseil.

### **Comment vont s'organiser les médecins et les infirmières dans les hôpitaux ?**

En cas de canicule, tous les moyens humains et logistiques sont mis en œuvre dans les hôpitaux, que ce soit dans les services d'accueil des urgences ou dans les autres services d'hospitalisation.

Il existe des moyens pour maintenir le personnel médical ou paramédical en poste ou bien le rappeler s'il est insuffisant.

Déjà sensibilisés et formés, les médecins et infirmières ont à disposition des fiches de soins spécifiques à prodiguer aux patients hospitalisés en cas de canicule.

### **Comment sont organisées les maisons de retraite ?**

Les maisons de retraite mettent en place un système de rafraîchissement de l'air et d'approvisionnement en eau et en glace et vérifient la possibilité d'occulter les fenêtres (stores, rideaux, volets). L'installation d'au moins une pièce rafraîchie dans tous les établissements accueillant des personnes âgées (EHPA et établissements de soins) constitue une réponse efficace pour lutter contre les effets des très fortes chaleurs et les conséquences sanitaires qu'elles ont pour les personnes fragiles.

Le personnel médical et paramédical sensibilisé et formé a à disposition des fiches de soins spécifiques à prodiguer aux personnes âgées en cas de canicule.

Elles disposent d'un plan bleu qui dresse les mesures organisationnelles à mettre en œuvre au sein de l'établissement en cas de crise sanitaire ou climatique (rappel de personnels...).

**Qu'est-ce qu'un plan blanc ?**

Il s'agit d'un dispositif d'organisation des établissements de santé garantissant, en cas de crise, une planification de tous les moyens présents dans l'hôpital, des capacités humaines, mobilisables à tout moment, une grande réactivité dans la chaîne de fonctionnement et une parfaite coordination entre les hommes, les moyens et les structures de soins pour une prise en charge optimale des patients lors d'un afflux important de victimes.

## Les recommandations locales

**En cas de passage en niveau 3 du plan canicule, un numéro local d'information peut être mis en place en complément du numéro de téléphone national. Ce numéro local a pour objectif d'informer les populations concernées, en particulier sur la localisation des lieux publics rafraîchis et de fournir des conseils de prévention en cas de fortes chaleurs.**

### **Q. Quels sont les lieux où je peux aller me rafraîchir ? Où sont-ils situés ?**

En cas de fortes chaleurs, passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais. Vous pouvez notamment vous rendre dans les grands magasins, les cinémas, les bâtiments publics, les piscines municipales, etc. Certains de ces lieux peuvent aménager leurs plages horaires d'ouverture en cas de canicule.

La préfecture de votre département met à votre disposition un numéro d'appel en cas de survenue d'une vague de fortes chaleurs qui vous permettra de disposer, entre autres, de la liste des lieux rafraîchis accessibles dans votre département.

### **Je connais des personnes fragiles (malades ou personnes âgées) dans mon entourage proche qui ne bénéficient d'aucune aide.**

#### **Qui dois-je contacter pour que ces personnes soient suivies en cas de canicule ?**

Le service social de la commune.

En effet, les communes font intervenir des associations ou organismes (Croix-Rouge par exemple) pour contacter les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile, sur la base des registres communaux, et leur apporter l'aide nécessaire en cas de canicule.

### **Mon médecin ou mon infirmière est en congé, comment puis-je trouver un remplaçant ?**

Assurez-vous dans un premier temps que votre médecin ou votre infirmière n'a pas laissé les coordonnées de son remplaçant sur sa boîte vocale. Si tel n'est pas le cas, demandez conseil à votre pharmacien : il connaît les réseaux des personnels soignants à domicile, ou appelez le 15.

### **Des points de distribution d'eau sont-ils accessibles ?**

Des points de distribution d'eau ont été installés dans les communes en raison du niveau d'alerte canicule. Les renseignements relatifs à l'organisation de ces points de distribution d'eau sont également disponibles auprès du numéro d'appel mis en place par votre préfecture.

### **Où puis-je obtenir une information fiable et/ou localisée sur la météo ?**

Sur le site de Météo France en permanence : <http://france.meteofrance.com/> . Vous y trouverez une carte de vigilance météorologique. Elle est réactualisée deux fois par jour à 6 h 00 et 16 h 00. Elle peut être réactualisée à tout moment quand un changement notable intervient.

Pour plus d'information sur le dispositif local de recensement : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr), rubrique « canicule et fortes chaleurs »